

Modalités de participation à l'Assemblée générale

Conditions préalables pour participer à l'Assemblée

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, peut participer à l'Assemblée générale.

Les actionnaires souhaitant participer à l'Assemblée générale devront détenir des titres à leur nom ou à celui de leur intermédiaire, soit dans **les comptes nominatifs** tenus par la Société soit dans **les comptes de titres au porteur** tenus par l'intermédiaire habilité, le deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée générale à zéro heure, heure de Paris (soit le **22 mai 2023 à 00h00**, heure de Paris).

L'inscription des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité devra être constatée par une attestation de participation délivrée par ce dernier.

Comment participer à l'Assemblée ?

Les actionnaires pourront choisir l'un des modes suivants pour exercer leur droit de vote en Assemblée générale :

- assister à l'Assemblée générale ;
- voter par correspondance ou par internet ;
- donner pouvoir au Président de l'Assemblée générale ou se faire représenter par toute personne de son choix.

Vous êtes actionnaire car vous avez participé au plan d'actionnariat Together 2022 et vous détenez des actions au nominatif pur. Ces actions sont enregistrées dans un registre ouvert chez Uptevia et leur évolution est visible sur votre compte ouvert chez Amundi ESR.

Chaque actionnaire aura la possibilité, préalablement à l'Assemblée générale, de demander une carte d'admission, de transmettre ses instructions de vote, ou de désigner ou révoquer un mandataire dans les conditions ci-après.

Il est précisé que ces formalités peuvent notamment être effectuées par internet sur la plateforme de vote sécurisée ouverte par Uptevia, dans les conditions décrites ci-dessous.

Procédure de connexion :

Un actionnaire qui n'aurait pas reçu ses codes d'accès à la plateforme sécurisée d'Uptevia pourra en faire la demande en écrivant à Amundi ESR à l'adresse suivante : together.shareholders@amundi-esr.com. Amundi ESR transmet au fil de l'eau les demandes à Uptevia qui mettra à jour l'adresse électronique de l'actionnaire et lui renverra ses codes d'accès.

La plateforme sécurisée d'Uptevia sera ouverte, pour voter, donner pouvoir ou révoquer un mandataire par internet avant l'Assemblée générale, à compter du vendredi **5 mai 2023 à 9h00**, heure de Paris jusqu'au mardi **23 mai 2023, 15h00**, heure de Paris. Il est recommandé aux actionnaires de ne pas attendre les derniers jours précédant l'Assemblée générale pour saisir leurs instructions.

Pour assister personnellement et physiquement à l'Assemblée générale

Les actionnaires ont la possibilité d'effectuer une demande de carte d'admission par voie postale ou par internet, dans les conditions ci-après.

Par voie postale :

Demander une carte d'admission à Uptevia, en envoyant le formulaire unique de vote joint à la convocation, au moyen de l'enveloppe T jointe à la convocation ou par courrier simple, à Groupe CORTEX, 75-77 Rue des Frères Lumière - 93330 NEUILLY-SUR-MARNE, dûment complété, daté et signé.

C'est la Société Générale qui vous adressera votre carte d'admission.

Par internet :

Faire votre demande en ligne sur la plateforme sécurisée d'Uptevia accessible via le site https://www.voteag.com/scpi/auth/scpi.index.action?request_locale=en en utilisant l'identifiant que vous avez reçu par mail (ainsi que par courrier si vous avez refusé le principe d'une e-convocation) et le mot de passe envoyé dans un second mail (que vous ayez accepté ou non d'être e-convoqué).

Vous devez ensuite suivre la procédure indiquée à l'écran afin de recevoir votre carte d'admission par voie postale.

A défaut de réception de votre carte d'admission avant la tenue de l'Assemblée générale, votre qualité d'actionnaire au nominatif vous permettra néanmoins de participer à l'Assemblée générale.

Pour voter par correspondance :

Par voie postale :

Renvoyer le formulaire unique de vote à Uptevia au moyen de l'enveloppe T jointe à la convocation ou par courrier simple, à Groupe CORTEX, 75-77 Rue des Frères Lumière - 93330 NEUILLY-SUR-MARNE, dûment complété, daté et signé.

Le formulaire unique de vote à distance complété et signé dans les conditions décrites ci-dessus devra être reçu au plus tard trois jours avant la tenue de l'Assemblée générale, soit au plus tard **le 21 mai 2023**.

Par internet :

Faire votre demande en ligne sur la plateforme sécurisée d'Uptevia accessible via le site https://www.voteag.com/scpi/auth/scpi.index.action?request_locale=en en utilisant l'identifiant que vous avez reçu par mail (ainsi que par courrier si vous avez refusé le principe d'une e-convocation) et le mot de passe envoyé dans un second mail (que vous ayez accepté ou non d'être e-convoqué).

Vous devez ensuite suivre la procédure indiquée à l'écran pour voter.

Les instructions de vote à distance devront être transmises via le site d'Uptevia au plus tard le **mardi 23 mai 2023 à 15h00**, heure de Paris.

Pour donner pouvoir au Président de l'Assemblée générale ou à un mandataire :

Par voie postale :

Renvoyer le formulaire unique de vote à Uptevia au moyen de l'enveloppe T jointe à la convocation ou par courrier simple, à Groupe CORTEX, 75-77 Rue des Frères Lumière - 93330 NEUILLY-SUR-MARNE, dûment complété, daté et signé.

La désignation ou la révocation d'un mandataire (Président ou autre mandataire de son choix) devra être reçue au plus tard trois jours avant la tenue de l'Assemblée générale, soit au plus tard **le 21 mai 2023**.

Par internet :

Faire votre demande en ligne sur la plateforme sécurisée d'Uptevia accessible via le site https://www.voteag.com/scpi/auth/scpi.index.action?request_locale=en en utilisant l'identifiant que vous avez reçu par mail (ainsi que par courrier si vous avez refusé le principe d'une e-convocation) et le mot de passe envoyé dans un second mail (que vous ayez accepté ou non d'être e-convoqué).

Vous devez ensuite suivre la procédure indiquée à l'écran pour donner procuration.

La désignation et la révocation d'un mandataire (Président ou autre mandataire de son choix) devra être transmise via le site d'Uptevia au plus tard **le mardi 23 mai 2023 à 15h00** ou à l'adresse DS.Mandataire-AG@3ds.com, au plus tard **le dimanche 21 mai 2023 à 23h59**.

Le formulaire unique de vote doit indiquer les nom, prénom et adresse de l'actionnaire ainsi que ceux de son mandataire.

La possibilité est ouverte aux actionnaires de notifier à Amundi ESR (together.shareholders@amundi-esr.com) la révocation du mandat dans les mêmes conditions de forme que celles utilisées pour sa désignation.

Il est rappelé que pour toute procuration donnée par un actionnaire au Président de l'Assemblée générale ou sans indication de mandataire, le Président de l'Assemblée générale émettra un vote conforme aux recommandations du Conseil d'administration.

Comment remplir le formulaire unique de vote ?

**POUR
ASSISTER A
L'ASSEMBLEE,
cochez ici**

**POUR DONNER
POUVOIR AU PRESIDENT
OU A UN MANDATAIRE,
cochez ici puis
complétez les
informations
demandées**

Important : Avant d'exercer votre choix, veuillez prendre connaissance des instructions situées au verso - Important : Before selecting please refer to instructions on reverse side
Quelle que soit l'option choisie, noircir comme ceci ■ la ou les cases correspondantes, dater et signer au bas du formulaire - Whichever option is used, shade box(es) like this ■, date and sign at the bottom of the form

JE DÉSIRE ASSISTER À CETTE ASSEMBLÉE et demande une carte d'admission : dater et signer au bas du formulaire // I WISH TO ATTEND THE SHAREHOLDER'S MEETING and request an admission card: date and sign at the bottom of the form

DASSAULT SYSTEMES
 10 RUE MARCEL DASSAULT
 78140 VELIZY-VILLACOUBLAY

Capital de 133 527 555,30 euros
 322 306 440 R.C.S. VERSAILLES

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
 Du 24 mai 2023 à 15h00
 Au siège social,
 10, rue Marcel Dassault
 78140 VELIZY-VILLACOUBLAY

COMBINED GENERAL MEETING
 Convened as of May 24, 2023 at 3 p.m.
 At the registered office,
 10, rue Marcel Dassault
 78140 VELIZY-VILLACOUBLAY

CADRE RÉSERVÉ À LA SOCIÉTÉ - FOR COMPANY'S USE ONLY

Identifiant - Account	Vote simple Single vote
Nombre d'actions Number of shares	Nominatif Registered
	Porteur Bearer
Nombre de voix - Number of voting rights	Vote double Double vote

JE VOTE PAR CORRESPONDANCE // I VOTE BY POST
 Cf. au verso (2) - See reverse (2)

Je vote OUI à tous les projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'Administration ou le Directoire ou la Gérance, à l'EXCEPTION de ceux que je signale en noircissant comme ceci ■ l'une des cases "Non" ou "Abstention". // I vote YES all the draft resolutions approved by the Board of Directors, EXCEPT those indicated by a shaded box, like this ■, for which I vote No or I abstain.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		A	B
Non / No	<input type="checkbox"/>	Oui / Yes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									
Abs.	<input type="checkbox"/>	Abs.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									
	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20		C	D
Non / No	<input type="checkbox"/>	Oui / Yes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									
Abs.	<input type="checkbox"/>	Abs.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									
	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30		E	F
Non / No	<input type="checkbox"/>	Oui / Yes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									
Abs.	<input type="checkbox"/>	Abs.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									
	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40		G	H
Non / No	<input type="checkbox"/>	Oui / Yes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									
Abs.	<input type="checkbox"/>	Abs.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									
	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50		J	K
Non / No	<input type="checkbox"/>	Oui / Yes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									
Abs.	<input type="checkbox"/>	Abs.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									

JE DONNE POUVOIR AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
 Cf. au verso (3)

I HEREBY GIVE MY PROXY TO THE CHAIRMAN OF THE GENERAL MEETING
 See reverse (3)

JE DONNE POUVOIR À : Cf. au verso (4) pour me représenter à l'Assemblée
 I HEREBY APPOINT: See reverse (4) to represent me at the above mentioned Meeting

M. Mme ou Mlle, Raison Sociale / Mr, Mrs or Miss, Corporate Name
 Adresse / Address

ATTENTION : Pour les titres au porteur, les présentes instructions doivent être transmises à votre banque.
CAUTION: As for bearer shares, the present instructions will be valid only if they are directly returned to your bank.

Nom, prénom, adresse de l'actionnaire (les modifications de ces informations doivent être adressées à l'établissement concerné et ne peuvent être effectuées à l'aide de ce formulaire). Cf au verso (1)
 Surname, first name, address of the shareholder (Changes regarding this information have to be notified to relevant institution, no changes can be made using this proxy form). See reverse (1)

Si des amendements ou des résolutions nouvelles étaient présentés en assemblée, je vote NON sauf si je signale un autre choix en noircissant la case correspondante :
 In case amendments or new resolutions are proposed during the meeting, I vote NO unless I indicate another choice by shading the corresponding box:
 - Je donne pouvoir au Président de l'assemblée générale. // I appoint the Chairman of the general meeting.
 - Je m'abstiens. // I abstain from voting.
 - Je donne procuration [cf. au verso renvoi (4)] à M., Mme ou Mlle, Raison Sociale pour voter en mon nom
 I appoint [see reverse (4)] Mr, Mrs or Miss, Corporate Name to vote on my behalf

Pour être pris en considération, tout formulaire doit parvenir au plus tard :
 To be considered, this completed form must be returned no later than:

à la banque / to the bank 21/05/2023

Date & Signature

**POUR VOTER PAR
CORRESPONDANCE,
cochez ici**

**PUIS INDIQUEZ VOS
VOTES**

**DATEZ ET
SIGNEZ**

* Si le formulaire est renvoyé daté et signé mais qu'aucun choix n'est coché (carte d'admission / vote par correspondance / pouvoir au président / pouvoir à mandataire), cela vaut automatiquement pouvoir au Président de l'assemblée générale / If the form is returned dated and signed but no choice is checked (admission card / postal vote / power of attorney to the Chairman / power of attorney to a representative), this automatically applies as a proxy to the Chairman of the General Meeting

DEMANDE D'INSCRIPTION DE POINTS À L'ORDRE DU JOUR OU DE PROJETS DE RÉOLUTIONS

Les modalités de demandes d'inscription de points ou de projets de résolutions à l'ordre du jour par les actionnaires remplissant les conditions prévues par l'article R. 225-71 du Code de commerce ou une association d'actionnaires répondant aux conditions prévues par l'article L. 22-10-44 du Code de commerce ont été précisées dans l'avis de réunion publié au BALO le **17 avril 2023**.

L'examen de la résolution est subordonné à la transmission, par les auteurs de la demande, d'une nouvelle attestation justifiant de l'inscription des titres dans les mêmes comptes au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée générale, soit le **22 mai 2023 à 00h00**.

La liste des points ajoutés à l'ordre du jour et le texte des projets de résolutions, présentés par des actionnaires dans les conditions prévues ci-dessus, seront publiés sur le site internet de la Société, www.3DS.com, dès lors qu'ils remplissent les conditions précitées, conformément à l'article R. 22-10-23 du Code de commerce.

QUESTIONS ÉCRITES

Vous pouvez, en votre qualité d'actionnaire, poser des questions écrites en rapport avec l'ordre du jour au Conseil d'administration. Nous vous invitons à les adresser par lettre recommandée avec accusé de réception au siège social de la Société au 10, rue Marcel Dassault, 78140 VELIZY-VILLACOUBLAY, ou à l'adresse électronique 3DS.AGM@3DS.com (articles L. 225-108 et R. 225-84 du Code de commerce).

Les questions écrites sont prises en compte dès lors qu'elles sont adressées au plus tard 4 jours ouvrés avant l'Assemblée générale. Votre envoi devra donc être effectué au plus tard le **mercredi 17 mai 2023**. Les questions écrites devront être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

Les réponses aux questions écrites seront publiées sur le site Internet de la Société, www.3DS.com.

DROIT DE COMMUNICATION DES ACTIONNAIRES

Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, tous les documents qui doivent être tenus à la disposition des actionnaires dans le cadre des assemblées générales seront disponibles, au siège social de Dassault Systèmes (10, rue Marcel Dassault – 78140 VELIZY-VILLACOUBLAY) à compter de la publication de l'avis de convocation, prévue le **5 mai 2023**, et, pour les documents prévus à l'article R.22-10-23 du Code de commerce (notamment le texte des projets de résolutions qui seront présentés à l'Assemblée générale), sur le site internet de la Société, www.3DS.com, à compter du vingt-et-unième jour précédant l'Assemblée, soit le **3 mai 2023**. Les actionnaires peuvent également demander la communication par courriel (3DS.AGM@3DS.com) de ces documents.